

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 8 février 2016** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Bertrand Lamoureux, maire
Monsieur François Lévesque, conseiller
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Luc Marcoux, conseiller
Monsieur Raynald Drolet, conseiller
Monsieur Simon Madore, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Bertrand Lamoureux.

Sont également présents :

Monsieur Benoit Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière
Monsieur Vincent Tanguay, directeur général

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016**
- 3. DÉLÉGATION**
- 4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**
 - 4.1 Proclamation des journées de la persévérance scolaire, du 15 au 19 février 2016
- 5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 5.1 Luc Marcoux
 - 5.2 Sylviane Ferland
 - 5.3 Guylaine Blouin
 - 5.4 Raynald Drolet
 - 5.5 Simon Madore
 - 5.6 François Lévesque
- 6. FINANCES**
 - 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois de janvier 2016
 - 6.2 Résolution attestant que les contributions distribuées pour l'entretien courant et préventif des routes locales ont été utilisées conformément aux objectifs du programme d'aide à l'amélioration du réseau municipal

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 6.3 Renouvellement du contrat du programme d'achat regroupé d'assurances de dommages de l'UMQ - regroupement Estrie
- 6.4 Entente entre la Ville de Coaticook et la Bibliothèque de Coaticook inc. pour une avance de fonds de 20 266,66 \$ et autorisation de signature

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme du 13 janvier 2016
- 7.2 Dépôt du rapport des statistiques d'émissions de permis de construction du mois de janvier 2016
- 7.3 Autorisation au projet de remplacement de l'enseigne sur l'édifice situé au 79, rue Court
- 7.4 Autorisation au projet d'installation d'une enseigne sur l'édifice situé au 339, rue Child
- 7.5 Autorisation au projet d'installation d'une enseigne sur l'édifice situé au 28, rue Child
- 7.6 Autorisation au projet de remplacement de l'enseigne sur l'édifice situé au 960, rue Child

8. COMMUNICATIONS ET CULTURE

- 8.1 Octroi d'une aide financière de 22 478 \$ à la Bibliothèque Françoise-Maurice et de 6 365 \$ au Pavillon des arts et de la culture de Coaticook
- 8.2 Octroi d'une aide financière de 1625 \$ à l'Harmonie de Coaticook, de 1 500 \$ à la Société d'histoire de Coaticook et de 500 \$ à Barnston Heritage Cemetery Association

9. LOISIRS

- 9.1 Mandat à madame Sonia Doiron, agente de développement loisirs de la MRC de Coaticook, afin de déposer une demande auprès d'Emploi d'été Canada au nom de la Ville de Coaticook pour l'embauche d'étudiants lors de la période estivale 2016
- 9.2 Octroi d'une aide financière de 20 000 \$ à l'Association du hockey mineur de Coaticook, de 6 000 \$ au Club de patinage artistique de Coaticook et de 1 000 \$ au Club de plein air de Coaticook
- 9.3 Octroi d'une aide financière de 6 000 \$ à la Société du parc découverte nature de Baldwin
- 9.4 Octroi d'une aide financière de 2 000 \$ à la Société du parc de la gorge de Coaticook pour la tenue de la Fête des neiges qui se tiendra le 20 et 21 février 2016

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

9.5 Octroi d'une aide financière de 6 000 \$ au Loisirs de Baldwin

9.6 Octroi d'une aide financière de 2 000 \$ au Club de baseball senior Big Bill

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

10.1 Bail entre la Ville de Coaticook et RM Stator et autorisation de signature

11. SERVICES EXTÉRIEURS

11.1 Résolution visant à signaler à Hydro-Québec l'intention de la Ville de procéder à l'installation et exploitation d'une borne de recharge de 400V

11.2 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour des travaux de plomberie et d'installations de compteurs d'eau dans les bâtiments municipaux, soit celle de la compagnie Plomberie Coaticook enr. au montant de 5 900 \$ taxes en sus

11.3 Réquisition au montant de 10 562,29 \$ taxes incluses, pour l'achat de compteurs d'eau

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. COMMUNAUTAIRE

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

14.1 Nomination du conseiller, monsieur Raynald Drolet, à titre de maire suppléant à compter du 1er mars prochain pour les quatre prochains mois

14.2 Abrogation et remplacement de la résolution 15-06-33063 concernant la participation de la Ville au projet d'habitation adapté d'Habitations Hestia

14.3 Vente des lots 5 853 913 et 5 853 914 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook à 9273-5588 Québec inc. et autorisation de signature

14.4 Octroi d'une aide financière au montant de 500 \$ à la Fondation du Centre de santé et de services sociaux de la MRC de Coaticook inc.

15. RÈGLEMENTS

15.1 Adoption du règlement numéro 2-5-10 (2016) fixant le traitement des élus municipaux et abrogeant le règlement 2-5-9 (2012)

15.2 Adoption du règlement 6-F-9 (2016) abrogeant et remplaçant les règlements 6-F-7 et 6-F-8 concernant la conservation du patrimoine bâti - Revitalisation des bâtiments patrimoniaux

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 15.3 Avis de motion du règlement numéro 29-184 (2016) décrétant une dépense de 443 244 \$ pour le prolongement du réseau d'aqueduc sur la route 141 et demande de dispense de lecture
- 15.4 Adoption du règlement d'emprunt numéro 29-185 (2016) décrétant une dépense de 330 000 \$ pour l'achat d'un camion 10 roues et de l'équipement à neige
- 15.5 Assemblée publique de consultation pour le règlement numéro 6-1-53 (2016), règlement modifiant le règlement de zonage concernant les normes de hauteur et d'implantation ainsi que la délimitation des zones dans le secteur du développement McAuley (zones RB-318, RA-319 et RB-320)
- 15.6 Adoption du second projet de règlement numéro 6-1-53 (2016) intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les normes de hauteur et d'implantation ainsi que la délimitation des zones dans le secteur du développement McAuley (zones RB-318, RA-319 et RB-320)

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

- 16.1 Avis de motion du règlement d'emprunt numéro 29-186 décrétant une dépense de 204 766 \$ pour la réfection de la toiture de l'hôtel de ville et demande de dispense de lecture
- 16.2 Avis de motion du règlement d'emprunt numéro 29-187 décrétant une dépense de 243 265 \$ pour la réfection de la toiture du complexe rue Merrill et demande de dispense de lecture
- 16.3 Octroi d'une aide financière de 4000 \$ au Rocket Big Bill
- 16.4 Recommandation et avis de conformité relativement à la demande de Couillard Construction Ltée auprès de la C.P.T.A.Q. afin de permettre sur le lot 2 934 893 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, l'entreposage temporaire et le conditionnement d'agréats recyclés
- 16.5 Délégation de monsieur Luc Marcoux, conseiller au comité d'utilisateurs d'Acti-bus de la MRC de Coaticook
- 16.6 Avis de motion du règlement numéro 12-5 RM330 (2016), règlement abrogeant le règlement numéro 12-5 RM330 (2015) et autres amendements relatifs au stationnement

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

16-02-33362 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 16-02-33362

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-02-33363 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016

RÉSOLUTION 16-02-33363

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 janvier 2016 au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et que par conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 janvier 2016 tel que rédigé par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DÉLÉGATION

- Monsieur Mario Groleau :

Hausse importante de son compte de taxes, il aimerait savoir pourquoi.

Monsieur le maire lui répond, nouvelle hausse du rôle d'évaluation, basée sur les valeurs de revente des propriétés. Nous vous invitons à venir nous rencontrer à l'hôtel de ville pour de plus amples renseignements.

4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

- Proclamation des journées de la persévérance scolaire, du 15 au 19 février 2016;
- Trois bris d'aqueduc en janvier, tous causés par le froid;
- Rencontre du CIUSE – direction de l'hôpital qui nous expliquait les orientations et l'organisation de l'hôpital de Coaticook;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- Conférence téléphonique UMQ concernant les OMH;
- Investissement Centre de tri Sherbrooke, investissement de plus de 2 millions;
- Consommation de l'électricité : Faire attention en heure de pointe....

16-02-33364

4.1 **PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE, DU 15 AU 19 FÉVRIER 2016**

RÉSOLUTION 16-02-33364

CONSIDÉRANT qu'en Estrie, ce sera la 7e édition organisée par le Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie (PRÉE), à la prévention du décrochage scolaire et à la réussite éducative des jeunes, et ce, à tous les ordres d'enseignement;

CONSIDÉRANT que le projet PRÉE promet un rayonnement dans toute la région;

CONSIDÉRANT qu'il n'en demeure pas moins que des jeunes élèves du secondaire de l'Estrie décrochent avant d'avoir obtenu un premier diplôme;

CONSIDÉRANT qu'il importe de demeurer vigilants et de continuer à œuvrer ensemble à la persévérance scolaire des jeunes, d'autant plus qu'il s'agit là d'un enjeu étroitement lié au développement socioéconomique de chacune des communautés de la région;

CONSIDÉRANT que dans cette perspective, le projet PRÉE tient pour une sixième édition, les Journées de la persévérance scolaire, lesquelles auront lieu du 15 au 19 février 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU de témoigner de notre solidarité entourant l'enjeu de la prévention du décrochage scolaire en désignant les dates du 15 au 19 février 2016 comme Journées de la persévérance scolaire sur le territoire de la MRC de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

5.1 LUC MARCOUX

Bonsoir à tous, good evening everyone,

Déjà le 76e conseil ce soir!

Rien de précis à mentionner, tout va bien. Cependant, un conseil a donné à ses collègues masculins....ne pas oublier la Saint-Valentin....dimanche prochain.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

5.2 SYLVIANE FERLAND

Bonsoir,

Bibliothèque

Voici plusieurs informations concernant la bibliothèque pour la prochaine séance du conseil :

Février sera des plus chargés à la bibliothèque de Coaticook. Pour ceux qui ne voudraient rien manquer, ils sont mieux de sortir leur agenda!

En février et mars, nous aurons trois ateliers découvertes, qui permettront à tout un chacun de découvrir les étapes de production de différents types littéraires :

- Atelier découverte sur le conte pour enfants, vendredi 12 février à 18 h 30;
- Vendredi 19 février, les apprentis auteurs pourront se familiariser avec les étapes de production d'un roman jeunesse avec l'auteur Hervé Gagnon;
- Finalement, vendredi 4 mars, ça sera au tour de David Goudreault, le slameur bien connu, de venir nous entretenir sur le processus de création d'un slam. Il en profitera sans doute pour nous pousser quelques créations de son cru pour l'occasion.

De plus...

Le 17 février à 19 h, en collaboration avec le Centre d'Action Bénévole, nous accueillerons Francine Payer, une conférencière autochtone, qui viendra nous parler du rôle des aînés chez les Algonquins.

Le 23 février à 19 h, en partenariat avec la Maison de la famille, la bibliothèque recevra la psychologue Chantale Proulx pour la conférence : Ces beaux gestes d'amour, sur la relation d'attachement entre les parents et leurs enfants.

Mercredi 2 mars à 19 h, dans le cadre du mois de la nutrition, se tiendra une conférence intitulée : Enfants difficiles, vraiment? Donnée par l'organisme Croquarium, voué à l'éducation alimentaire. Comment favoriser l'envie de goûter chez l'enfant et faire de l'alimentation une source de plaisir plutôt que de stress? Pour le découvrir, venez expérimenter cette approche originale et pleine de sens qu'est l'éducation au goût.

Sans oublier

Heure du conte, les samedi 20 février et 5 mars à 10 h

Club de lecture mercredi 2 mars à 13 h 30

Au Musée Beaulne

Du côté exposition

Dimanche le 31 janvier avait lieu le vernissage du peintre François Faucher. Le vibrationnisme du paysage à l'abstraction.

A venir en mars Johanne Coté mémoire féminine à partir du 13 mars. Elle fut l'une de nos artistes en résidence à l'automne 2015.

Aussi en mars La communauté Coaticookoise à travers les guerres mondiales. Le musée est à préparer une exposition, et ce en collaboration avec la Société d'histoire de Coaticook et la Légion canadienne (filiale 26). À suivre afin de ne rien manquer.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Pavillon des arts et de la culture
Au Pavillon dire que tout va bien.

Je veux juste vous dire que tout fonctionne au Pavillon l'équipe en place fait son travail très bien et ce supervisé du conseil d'administration. Nous sommes en préparation de la programmation de 2016 2017, un sous- comité est formé sous la supervision de Benoit Pelletier, en passant si vous avez des suggestions à faire nous les communiquer par courriel ou téléphone.

Samedi 13 février, Arleen Thibault humoriste conteuse. Elle est comparée à Fred Pellerin.

Dimanche le 21 février café-concert à 11 h avec le duo Fortin Poirier. Nous débutons à 11 h. par le mini brunch suivi à 12 h du concert, deux jeunes pianistes talentueuses (s'intitule vingt doigts et un piano) en plus le tout projeté sur grand écran afin de bien voir le clavier et la course folle des vingt doigts. Note : réservé à l'avance afin de pouvoir satisfaire les appétits de chacun.

Vendredi le 26 février Franklin Electric à 20 h, un spectacle qui fait partie des entrées en scène Loto Québec (musique émergente). Un collectif de musiciens qui nous offrent des mélodies folk entraînantes pour grand public.

Début mars à ne pas manquer dans la semaine de relâche il y aura cinéma :

- Le 1^{er} mars : Le bon dinosaure de Waltz Disney
- Le 3 mars à 14 h Star Wars le réveil de la force

On ne lâche pas le 4 mars 20 h, Manu Militari avis aux jeunes rappers. Enfin le 11 mars vendredi Bernard Adamus qui en est à sa deuxième visite chez nous. L'original Bernard, en plus un potin il a fait des études 3 ans aux Servites de Marie à Ayers Cliff.

Société Histoire

Le prochain déjeuner-causerie aura lieu ce mercredi 10 février à 9 h au restaurant La Place de Coaticook. Il portera sur le commerce Distributions Michel Fillion de Coaticook.

Artiste en résidence présentation l'œuvre de Carole Batrie qui a été notre artiste en résidence cet automne

Merci à tous !

5.3 GUYLAINE BLOUIN

Bonsoir à tous...

Pour donner suite au tournoi Atome, Pee-Wee qui s'est terminé la fin de semaine du 15-16 et 17 janvier dernier avec le niveau pee-wee. Je voudrais féliciter nos 3 équipes représentantes du hockey mineur de Coaticook dans les catégories A-B et C.

Le pee-wee B en est sorti finaliste contre les Jets des Frontières et le Pee-Wee A, quant à eux, se sont avoués vaincu en demie- finale contre les Cantonniers de Magog par la marque de 4 à 3 en surtemps. Le tournoi a affiché 1108 entrées payantes à sa 2e fin de semaine d'activités.

Le tournoi a connu un succès sur toute la ligne. Chapeau et Merci à tout le comité organisateur ainsi que tous les bénévoles. Pour continuer sur le même thème, eh bien oui, c'est le tournoi bantam et midget qui commencera ces activités le 10 février prochain jusqu'au 21 février.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Je vous invite à aller encourager nos équipes locales qui vous offriront de beaux moments d'hockey.

De plus, j'aimerais féliciter toutes les équipes du hockey mineur de Coaticook pour les belles performances qu'ils donnent lors de tous les tournois en région. Plusieurs d'entre elles en sortent finalistes, mais aussi, plusieurs en sortent vainqueurs... Bravo aux entraîneurs et aux joueurs de cette belle présentation que vous faites.

Pour rester dans le même sujet, je sais que nos patinoires extérieures n'ont pas la vie facile avec les températures que nous avons eues, mais je peux vous annoncer que celles du parc Laurence, Yvon Lemieux et Couillard sont rouvertes. Toutes les autres devraient suivre sous peu.

Mercredi dernier, mon collègue Simon Madore et moi avons été représentés la Ville de Coaticook au Mérite Sportif Estrien qui se déroulait au Delta de Sherbrooke et je peux vous dire que je suis partie de là avec une telle fierté, car Mme Josée Bélanger, joueuse de soccer native de Coaticook, fût nommée athlète féminine internationale de l'année.

Étant donné qu'elle est présentement au Texas pour se tailler une place sur l'équipe olympique, elle ne pouvait être sur place, mais elle nous a fait tout un honneur en s'adressant à tous via Skype. Félicitation à toi Josée, tu le mérites et wow, quelle modèle tu es pour nos jeunes joueurs et joueuses de soccer.

Voici maintenant des dates à retenir :

Mercredi le 17 février, il y aura séance d'inscriptions pour la saison 2016 de La Crosse mineure qui se déroulera à la polyvalente La Frontalière de 19 h jusqu'à 20 h 30 et ce, pour tous les niveaux soient de mini-tyke année de naissance 2010-2011 jusqu'à junior année naissance 1995-2001. Les frais d'inscriptions sont de 165 \$.

Il y a aussi l'organisation du club de soccer Éclipse qui tiendra des séances d'inscriptions pour sa prochaine saison 2016 les 17-18-19 février de midi à 20 h et le 20 février de 10 h à 14 h. Vous n'avez qu'à vous présenter au chalet de soccer situé au parc Laurence et de plus, vous pouvez même faire les inscriptions en ligne sur le site du club de soccer de Coaticook.

Pour terminer, étant donné que le 14 février approche, j'aimerais vous souhaiter à tous et à toutes une très Joyeuse Fête de la St-Valentin. Bonne fin de soirée.

C'est tout pour moi M. le Maire.

5.4 RAYNALD DROLET

Bonsoir à tous et bonne semaine des enseignantes et enseignants! Merci de transmettre vos connaissances... Merci de votre patience!

Depuis notre dernière assemblée, j'ai assisté au Colloque Cœur Villageois qui se tenait à Sherbrooke avec Tourisme Cantons de l'Est. On a profité de l'occasion pour lancer officiellement le projet qui, dans un premier élan, devrait voir le jour avec 14 municipalités.

Il est prouvé que les visiteurs qui s'amènent dans une destination ne le font pas que pour les attraits, mais bien pour découvrir la mentalité des citoyens, découvrir leur façon de faire et de vivre. Ils viennent pour l'expérience humaine et c'est ce que Cœur Villageois désire véhiculer.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Les dirigeants de Tourisme Cantons-de-l'Est ont profité d'un point de presse pour dévoiler officiellement la nouvelle image de marque des Cœurs Villageois. On peut y lire : Ici on étire le temps! Une façon symbolique pour signifier que les touristes sont invités à demeurer plus longtemps en région, et surtout, prendre le temps.

Pour la 2e partie de mon rapport je m'adresse aux :

- gens du commerce de détails
- du tourisme
- du domaine des arts et de la culture (Madame Ferland ça devrait vous intéresser)

Mme Michelle Blanc, spécialiste en marketing internet, va être chez nous ce mercredi, pour donner des ateliers sur le commerce en ligne !!! (Vous avez de la compétition, M. le Maire)

Le thème cette semaine : Rédigez pour les médias sociaux de façon stratégique. On me dit que ces ateliers sont très personnalisés. Limite de 30 participants. Cela s'adresse aux trois types de clientèle que j'ai nommée tantôt:

Si vous ne faites pas partie d'une de ces trois clientèles, vous ne pourrez malheureusement pas vous inscrire. Pour les personnes que ça intéresse, je vous invite à prendre papier et crayon, car je vais vous donner les coordonnées pour inscription sous peu.

Le coût est de 50\$/atelier, vous devez obligatoirement vous inscrire par internet ou par téléphone (aucune inscription ne sera prise à Rues Principales ou à la MRC): Inscrivez-vous sur le site internet au www.cegepsherbrooke.qc.ca/michelleblanc ou au 819 564.6350 poste 5339 ou 5342.

Je jaisais aussi cet après-midi avec Mme Favreau de Rues Principales qui me disait que, tranquillement pas vite, l'AGA de RP s'en vient en avril et qu'il va y avoir des sièges de disponibles. Alors, si vous avez à cœur le développement commercial de votre ville et que vous avez le goût de vous impliqué, c'est peut-être votre chance.

Voilà, avant de vous quitter, Joyeuse St-Valentin, n'oubliez pas pour votre cadeau, que chaque dollar que vous dépensez ici chez vous, vous permettez à quelqu'un près de vous d'en bénéficier aussi et bonne semaine de la persévérance scolaire la semaine prochaine!

5.5 SIMON MADORE

Bonsoir,

D'abord félicitation à Josée Bélanger pour avoir été lauréate de l'athlète international de l'année au mérite sportif de l'Estrie.

La semaine dernière ce tenait le souper de Noël des pompiers de Coaticook, pendant cette veillée nous avons souligné le départ à la retraite de trois pompiers soit monsieur Roger Lévesque, monsieur Jean Yves Masson et bien sûr monsieur André Lafaille qui quitte en tant que pompier, mais aussi en tant que directeur de poste.

Depuis longtemps je vous parle de notre nouveau gymnase de la polyvalente et bien nous sommes arrivées à l'ouverture de celui-ci. Ce 22 février à 10 h il y aura conférence de presse et le même soir de 17 h à 19 h il y aura porte ouverte au grand public, profitez de ce moment pour voir cette infrastructure spectaculaire.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Parc de la gorge ce 20 et 21 février : La fête des neiges.

Semaine de relâche du lundi 29 février au mercredi 2 mars à la Gorge de Coaticook

Parc découverte nature fête de la pêche ce 27 février 2016.

Bravo au pee-wee B de Coaticook qui a remporté les grands honneurs du tournoi de Fleurimont ce week-end.

Merci, bonne Saint-Valentin !

5.6 FRANÇOIS LÉVESQUE

Nourrir le monde

Cela fait longtemps qu'on n'avait pas entendu les Québécois discuter d'agroalimentaire positivement en y voyant un potentiel de croissance. Alors que nous sommes habitués à penser croissance dans des secteurs économiques comme les technologies de l'information ou l'aéronautique, l'agriculture a développé l'image d'un secteur en déclin. Pourtant, nous mangeons toujours et les experts prédisent que cela va continuer encore quelques années.

UN DEMI-MILLION D'EMPLOI!

Il aura fallu l'augmentation des prix de cet hiver et quelques reportages pour éveiller notre conscience collective au fait que le secteur agroalimentaire offre des opportunités. Au total, la grande filière de la production et de la transformation des aliments représente 475 000 emplois! Ce nombre peut tout à fait augmenter si nous adoptons une approche de développement.

La production en serre constitue l'un des exemples de ce potentiel de croissance. Nous importons des quantités colossales de fruits et légumes produits en serre dans des pays qui ont moins de disponibilité énergétique que nous. Non seulement nous pourrions remplacer ces importations par une production locale, mais le Québec pourrait devenir un exportateur.

Depuis les derniers mois, il y a des pourparlers entre producteurs et transformateurs agricoles pour trouver des solutions pour affronter les prochaines années.

Pour cela les agriculteurs quelque soit leur production, auront besoin de plus d'écoute des gouvernements et de la population.

6. FINANCES

16-02-33365

6.1 AUTORISATION D'EFFECTUER LES DÉPENSES PRÉVUES À LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE JANVIER 2016

RÉSOLUTION 16-02-33365

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois de janvier 2016 au montant total de 1 859 010,82 \$ comme si elles étaient au long reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois de janvier 2016 comme suit :

- Fonds administration :	1 479 053,52 \$
- Fonds immobilisation (FDI) :	379 957,30 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-02-33366

6.2 RÉSOLUTION ATTESTANT QUE LES CONTRIBUTIONS DISTRIBUÉES POUR L'ENTRETIEN COURANT ET PRÉVENTIF DES ROUTES LOCALES ONT ÉTÉ UTILISÉES CONFORMÉMENT AUX OBJECTIFS DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU MUNICIPAL

RÉSOLUTION 16-02-33366

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de 150 000 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été exécutés conformément aux dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le réseau local pour un montant subventionné de 150 000 \$, conformément aux exigences du Ministère des Transports;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'informer le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-02-33367

6.3 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DU PROGRAMME D'ACHAT REGROUPE D'ASSURANCES DE DOMMAGES DE L'UMQ - REGROUPEMENT ESTRIE

RÉSOLUTION 16-02-33367

CONSIDÉRANT que les conditions et les primes de renouvellement déposées par le courtier Aon Parizeau relativement au portefeuille d'assurances des biens, bris de machines et délits, assurances responsabilité civile et automobile, pour le terme 2015-2016;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme Fidema groupe conseil inc., suite à l'étude des conditions et des primes de renouvellement déposées;

CONSIDÉRANT que l'orientation retenue par les membres du Regroupement relativement à la mise en place de deux fonds de garantie soit l'un pour l'assurance des biens et l'autre pour l'assurance responsabilité civile;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU que la municipalité de Coaticook accepte les conditions de renouvellement déposées par le courtier Aon Parizeau relativement au portefeuille d'assurances de dommages pour le terme 2015-2016 pour un montant total de 63 137 \$ incluant les taxes, le tout selon le tableau de reconduction déposé par le consultant Fidema groupe-conseil inc. et autorise à cet effet, le paiement de cette dépense à même les postes budgétaires numéro 02-190-00-422, 02-190-00-424, 02-819-00-422, 02-819-00-422 pour l'année 2015 et les postes budgétaires numéro. 02-190-00-422, 02-190-00-424, 02-819-00-422, 02-819-00-424 pour l'année 2016, et;

- Que la municipalité autorise le paiement, à même les postes budgétaires numéro 02-190-00-422 et 02-819-00-422 à l'Union des municipalités du Québec d'une somme de 15 396 \$ représentant la quote-part du fonds de garantie de l'assurance des biens attribuée à la municipalité;
- Que la municipalité autorise le paiement, à même les postes budgétaires numéro 02-190-00-422 et 02-819-00-422, à l'Union des municipalités du Québec d'une somme de 18 841 \$ représentant la quote-part du fonds de garantie de l'assurance responsabilité civile attribuée à la municipalité;
- Que la municipalité autorise aussi le paiement, à même les postes budgétaires numéro 02-190-00-401 et 02-810-00-401 à l'UMQ d'une somme de 631,38 \$ plus taxes, représentant les honoraires de l'UMQ pour agir à titre de mandataire des membres du regroupement, ce montant correspondant à 1 % du total des primes payées par la municipalité;
- Que la municipalité autorise enfin monsieur le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer pour et au nom de la municipalité de Coaticook tous les documents relatifs audit portefeuille d'assurances de dommages, à son renouvellement et à sa tenue à jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-02-33368

6.4 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LA BIBLIOTHÈQUE DE COATICOOK INC. POUR UNE AVANCE DE FONDS DE 20 266,66 \$ ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 16-02-33368

CONSIDÉRANT que la Bibliothèque Françoise-Maurice fait partie des organismes contrôlés de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la Bibliothèque Françoise-Maurice a besoin de liquidité pour ses opérations courantes;

CONSIDÉRANT que la Bibliothèque Françoise-Maurice reçoit du Ministère de la Culture et des Communications du Québec un montant annuellement pour le développement de ses collections;

CONSIDÉRANT que cette subvention était antérieurement versée en une fois;

CONSIDÉRANT que la façon de verser la subvention pour 2015 a été modifiée par le Gouvernement provincial et qu'elle sera versée sur trois ans;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT la demande de la Bibliothèque Françoise-Maurice pour une avance de fonds;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU que le conseil consent une avance de fonds d'un montant de 20 266,66 \$ à la Bibliothèque de Coaticook inc. aux conditions prévues à l'entente annexée aux présentes pour en faire partie intégrante et d'autoriser le maire et la greffière à signer tous les documents nécessaires à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 13 JANVIER 2016

Les membres du conseil prennent acte du procès-verbal du 13 janvier 2016 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Coaticook tel qu'il a été rédigé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 DÉPÔT DU RAPPORT DES STATISTIQUES D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE JANVIER 2016

Le conseiller, monsieur Raynald Drolet, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois de janvier 2016, tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

16-02-33369

7.3 AUTORISATION AU PROJET DE REMPLACEMENT DE L'ENSEIGNE SUR L'ÉDIFICE SITUÉ AU 79, RUE COURT

RÉSOLUTION 16-02-33369

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour le remplacement de l'enseigne sur l'édifice situé au 79, rue Court;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone patrimoniale publique P-215(P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 13 janvier 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'autoriser le projet de remplacement de l'enseigne pour l'édifice situé au 79, rue Court le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 13 janvier 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-02-33370

7.4 AUTORISATION AU PROJET D'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE SUR L'ÉDIFICE SITUÉ AU 339, RUE CHILD

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLUTION 16-02-33370

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour l'installation d'une enseigne sur l'édifice situé au 339, rue Child;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone CV-202;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 13 janvier 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'autoriser le projet d'installation d'une enseigne pour l'édifice situé au 339, rue Child le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 13 janvier 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-02-33371

7.5 AUTORISATION AU PROJET D'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE SUR L'ÉDIFICE SITUÉ AU 28, RUE CHILD

RÉSOLUTION 16-02-33371

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour l'installation d'une enseigne sur l'édifice situé au 28, rue Child;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone CV-208 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 13 janvier 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'autoriser le projet d'installation d'une enseigne pour l'édifice situé au 28, rue Child le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 13 janvier 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-02-33372

7.6 AUTORISATION AU PROJET DE REMPLACEMENT DE L'ENSEIGNE SUR L'ÉDIFICE SITUÉ AU 960, RUE CHILD

RÉSOLUTION 16-02-33372

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour le remplacement de l'enseigne sur l'édifice situé au 960, rue Child;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone C-101;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 13 janvier 2016;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser le projet de remplacement d'une enseigne pour l'édifice situé au 960, rue Child le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 13 janvier 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. COMMUNICATIONS ET CULTURE

16-02-33373

8.1 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 22 478 \$ À LA BIBLIOTHÈQUE FRANÇOISE-MAURICE ET DE 6 365 \$ AU PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE DE COATICOOK

RÉSOLUTION 16-02-33373

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés à la culture;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque Françoise-Maurice et le Pavillon des arts et de la culture ont respectivement présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 22 478 \$ à la bibliothèque Françoise-Maurice et de 6 365 \$ au Pavillon des arts et de la culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-02-33374

8.2 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 1625 \$ À L'HARMONIE DE COATICOOK, DE 1 500 \$ À LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE COATICOOK ET DE 500 \$ À BARNSTON HERITAGE CEMETERY ASSOCIATION

RÉSOLUTION 16-02-33374

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés à la culture;

CONSIDÉRANT que l'Harmonie de Coaticook, la Société d'histoire de Coaticook et Barnston Heritage Cemetery Association ont respectivement présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 1 625 \$ à l'Harmonie de Coaticook, de 1 500 \$ à la Société d'histoire de Coaticook et de 500 \$ à Barnston Heritage Cemetery Association.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. LOISIRS

16-02-33375

9.1 MANDAT À MADAME SONIA DOIRON, AGENTE DE DÉVELOPPEMENT LOISIRS DE LA MRC DE COATICOOK, AFIN DE DÉPOSER UNE DEMANDE AUPRÈS D'EMPLOI D'ÉTÉ CANADA AU NOM DE LA VILLE DE COATICOOK POUR L'EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS LORS DE LA PÉRIODE ESTIVALE 2016

RÉSOLUTION 16-02-33375

CONSIDÉRANT qu'emplois d'été Canada accorde du financement afin d'aider les employeurs à créer des possibilités d'emplois d'été pour les étudiants;

CONSIDÉRANT l'initiative mets l'accent sur les priorités locales et aide à la fois les étudiants et leur collectivité.

CONSIDÉRANT qu'emplois d'été Canada accorde une aide financière à des organismes sans but lucratif, à des employeurs du secteur public ainsi qu'à des petites entreprises du secteur privé comptant 50 employés ou moins afin qu'ils créent des possibilités d'emplois d'été pour les jeunes âgés de 15 à 30 ans qui étudient à temps plein et qui prévoient retourner aux études lors de la prochaine année scolaire;

CONSIDÉRANT que les employeurs du secteur public comprennent également les gouvernements municipaux et ce terme inclut :

- les organismes et services législatifs municipaux et régionaux; et
- les organismes et établissements municipaux et régionaux dont plus de 50 % des recettes d'exploitation sont sous forme de contributions ou de crédits d'une administration municipale ou régionale.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU de mandater madame Sonia Doiron, agente de développement loisirs de la MRC de Coaticook, afin de déposer une demande auprès d'Emploi d'été Canada au nom de la Ville de Coaticook pour l'embauche d'étudiants lors de la période estivale 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-02-33376

9.2 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 20 000 \$ À L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE COATICOOK, DE 6 000 \$ AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE COATICOOK ET DE 1 000 \$ AU CLUB DE PLEIN AIR DE COATICOOK

RÉSOLUTION 16-02-33376

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et aux sports;

CONSIDÉRANT que l'Association du hockey mineur de Coaticook, le Club de patinage artistique de Coaticook et le Club de plein air de Coaticook ont respectivement présenté une demande d'aide financière;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 20 000 \$ à l'Association du hockey mineur de Coaticook, de 6 000 \$ au Club de patinage artistique de Coaticook et de 1 000 \$ au Club de plein air de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-02-33377 9.3 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 6 000 \$ À LA SOCIÉTÉ DU PARC DÉCOUVERTE NATURE DE BALDWIN

RÉSOLUTION 16-02-33377

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs;

CONSIDÉRANT que la Société du parc Découverte nature Baldwin a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 6 000 \$ à la Société du parc Découverte nature Baldwin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-02-33378 9.4 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 2 000 \$ À LA SOCIÉTÉ DU PARC DE LA GORGE DE COATICOOK POUR LA TENUE DE LA FÊTE DES NEIGES QUI SE TIENDRA LE 20 ET 21 FÉVRIER 2016

RÉSOLUTION 16-02-33378

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs;

CONSIDÉRANT que la Société du parc de la gorge de Coaticook a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 2 000 \$ à la Société du parc de la gorge de Coaticook pour la tenue de la Fête des neiges qui se tiendra le 20 et 21 février prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-02-33379 9.5 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 6 000 \$ AU LOISIRS DE BALDWIN

RÉSOLUTION 16-02-33379

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et aux sports;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que les Loisirs de Baldwin a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 6 000 \$ au Loisirs de Baldwin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-02-33380

9.6 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 2 000 \$ AU CLUB DE BASEBALL SENIOR BIG BILL

RÉSOLUTION 16-02-33380

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et aux sports;

CONSIDÉRANT que le Club de baseball senior Big Bill a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 2 000 \$ au Club de baseball senior Big Bill.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

16-02-33381

10.1 BAIL ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET RM STATOR ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 16-02-33381

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook possède des locaux industriels locatifs;

CONSIDÉRANT que le CIRC a comme mandat de gérer la location de ces locaux industriels;

CONSIDÉRANT que le Locataire a besoin d'un local industriel aux fins de son entreprise et qu'il a fait une demande au CIRC afin de louer un local industriel appartenant à la Ville;

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagement doivent être effectués pour adapter les locaux;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif du CIRC a sélectionné et recommandé la candidature du Locataire;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU de louer un local à RM. Stator pour les besoins de son entreprise d'une durée de 1 an commençant le 1er février 2016 et se terminant le

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

31 janvier 2017 pour un montant de 335 \$ \$ par mois et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. SERVICES EXTÉRIEURS

16-02-33382

11.1 RÉSOLUTION VISANT À SIGNALER À HYDRO-QUÉBEC L'INTENTION DE LA VILLE DE PROCÉDER À L'INSTALLATION ET EXPLOITATION D'UNE BORNE DE RECHARGE DE 400V

RÉSOLUTION 16-02-33382

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie de déploiement d'un réseau de bornes électriques sur le territoire, la Ville de Coaticook entend procéder en 2016 à l'installation et exploitation d'une borne de recharge de 400V;

CONSIDÉRANT qu'afin de pouvoir aller de l'avant avec l'installation de cette borne, une entente doit être signée avec Hydro-Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU à autoriser le maire et la greffière à signer un protocole d'entente pour l'installation et exploitation d'une borne de recharge de 400 V.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-02-33383

11.2 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR DES TRAVAUX DE PLOMBERIE ET D'INSTALLATIONS DE COMPTEURS D'EAU DANS LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE PLOMBERIE COATICOOK ENR. AU MONTANT DE 5 900 TAXES EN SUS

RÉSOLUTION 16-02-33383

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour des travaux de plomberie et d'installations de compteurs d'eau dans les bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites fut transmis à au moins deux compagnies conformément à la Loi sur les cités et villes et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 3 février 2016 à 13 h 30 à l'hôtel de ville, deux soumissions nous sont parvenues, soit;

Suite au processus d'appel d'offres par invitations écrites, deux soumissions nous ont été acheminées, soit

Soumissionnaires	Prix avant taxes
Plomberie Coaticook enr.	5 900 \$
Lajeunesse Tuyauterie & cie	5 930 \$

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division infrastructures d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Plomberie Coaticook enr. au montant total de 5 900 \$ taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour des travaux de plomberie et d'installations de compteurs d'eau dans les bâtiments municipaux, soit celle de la compagnie Plomberie Coaticook enr. au montant de 5 900 \$ taxes en sus, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la Loi sur les cités et Villes et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au fonds de roulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-02-33384

11.3 RÉQUISITION AU MONTANT DE 10 562,29 TAXES INCLUSES, POUR L'ACHAT DE COMPTEURS D'EAU

RÉSOLUTION 16-02-33384

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire installer des compteurs d'eau;

CONSIDÉRANT que le directeur des services extérieurs a présenté une réquisition pour l'achat de compteurs d'eau;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Les Compteurs Lecomte Itée au montant de 10 562,29 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs concernant l'offre de la compagnie Les Compteurs Lecomte Itée;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'accepter la réquisition pour l'achat de compteurs d'eau, auprès de la compagnie Les Compteurs Lecomte Itée au montant de 10 562,29 \$ taxes incluses et d'affecter la dépense au fonds de roulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. COMMUNAUTAIRE

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

16-02-33385

14.1 NOMINATION DU CONSEILLER, MONSIEUR RAYNALD DROLET, À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT À COMPTER DU 1ER MARS PROCHAIN POUR LES QUATRE PROCHAINS MOIS

RÉSOLUTION 16-02-33385

CONSIDÉRANT que le conseil doit désigner, tous les quatre mois, un conseiller qui agira à titre de maire suppléant;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de désigner le conseiller, monsieur Raynald Drolet, maire suppléant pour les quatre prochains mois à compter du 1er mars 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-02-33386

14.2 ABROGATION ET REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION 15-06-33063 CONCERNANT LA PARTICIPATION DE LA VILLE AU PROJET D'HABITATION ADAPTÉ D'HABITATIONS HESTIA

RÉSOLUTION 16-02-33386

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a confirmé son soutien et son appui à l'Association des personnes handicapées de la MRC de Coaticook pour l'élaboration d'un projet d'habitation adapté;

CONSIDÉRANT que ce projet de développement est en accord avec les priorités de la Ville et confirme qu'elle réserve les terrains nécessaires pour la réalisation de ce projet, soit les lots numéro 3 312 539, ainsi qu'une partie du lot 3 312 540 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que ces terrains ont une valeur marchande de 115 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU:

De confirmer que la Ville de Coaticook accepte de céder les lots numéro 3 312 539, ainsi qu'une partie du lot 3 312 540 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, d'une valeur marchande de 115 000 \$ pour l'élaboration d'un projet d'habitation adapté;

Que la Ville de Coaticook confirme sa participation financière au programme supplément au loyer «PSL» pour une période de 5 ans sur 100% des unités soit sur les 20 unités prévues; ET

D'abroger la résolution numéro 15-06-33063 adoptée le 8 juin 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.3 VENTE DES LOTS 5 853 913 ET 5 853 914 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK À 9273-5588 QUÉBEC INC. ET AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec l'article 28 de la Loi sur les Cités et Villes et des pouvoirs qui lui sont conférés, la Ville de Coaticook s'engage à vendre à 9273-5588 Québec inc. les immeubles connus et désignés comme étant les lots 5 853 913 et 5 853 914 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que le prix d'achat du terrain sera de 3,75 \$ le pied carré plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que prix comprend les travaux permanents, mais pas les frais de branchement au réseau (1 364 \$ - tarif 2015);

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU :

De conclure une entente avec 9273-5588 Québec inc., stipulant que la Ville accepte de vendre les immeubles connus et désignés comme étant les lots 5 853 913 et 5 853 914 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, pour un montant de 3,75 \$ le pied carré, taxes en sus, le tout conformément à l'offre d'achat de terrain, laquelle ci-joint au présente pour en faire partie intégrante; et

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin; ET

De mandater la notaire Isabelle Doyon, à titre de notaire instrumentant l'acte de vente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-02-33387

14.4 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 500 \$ À LA FONDATION DU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MRC DE COATICOOK INC.

RÉSOLUTION 16-02-33387

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que la Fondation de Centre de la santé et des services sociaux (CSSS) de la MRC de Coaticook a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 500 \$ à la Fondation du CSSS de la MRC de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. RÈGLEMENTS

16-02-33388

15.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2-5-10 (2016) FIXANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2-5-9 (2012)

RÉSOLUTION 16-02-33388

CONSIDÉRANT que l'article 2 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* autorise le maire et les conseillers à recevoir une rémunération ainsi qu'une allocation de dépense pour la partie des dépenses inhérentes au poste qu'ils occupent;

CONSIDÉRANT qu'en outre de leur caractère honorifique, ces charges comportent de nombreuses responsabilités et qu'elles sont une source de dépenses de toutes sortes pour ceux et celles qui occupent ces fonctions;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que les élus de la Ville de Coaticook administrent un budget de plus de 20 millions de dollars;

CONSIDÉRANT qu'une rémunération convenable des membres du conseil est de nature à intéresser plus de candidats à venir travailler à la cause municipale;

CONSIDÉRANT la complexité de plus en plus grande de la tâche et les modifications régulières du système municipal;

CONSIDÉRANT que le nombre d'heures que chaque membre du conseil doit donner pour bien remplir sa tâche va en augmentant d'année en année;

CONSIDÉRANT que, pour ces raisons, le conseil est d'opinion que le maire et les conseillers doivent recevoir une rémunération répondant à leurs charges;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter le règlement no 2-5-8 fixant le traitement des élus municipaux et abrogeant le règlement 2-5-9 (2012).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-02-33389

15.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 6-F-9 (2016) ABROGEANT ET REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS 6-F-7 ET 6-F-8 CONCERNANT LA CONSERVATION DU PATRIMOINE BÂTI - REVITALISATION DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

RÉSOLUTION 16-02-33389

CONSIDÉRANT que les articles 85.2 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chapitre 19.1)* permet au conseil d'adopter un programme de revitalisation du centre-ville sur le territoire de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook, dans le cadre du plan de mise en œuvre du Plan d'action du programme de revitalisation, prévoit notamment que la Ville déboursa une aide financière aux propriétaires de commerces;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook vise par cette aide financière à améliorer la qualité du patrimoine commercial bâti et stimuler la revitalisation de certains secteurs commerciaux situés sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu lieu de mettre en place des mesures afin d'appuyer les initiatives des commerçants qui désirent revitaliser leur commerce;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir des modalités à l'égard de la gestion du programme de revitalisation du centre-ville;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dispense de lecture du règlement numéro 6-F-9 (2016) fut faite lors de l'avis de motion;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux jours francs avant la date prévue pour son adoption et que des copies supplémentaires étaient disponibles pour le public à l'assemblée lors de son adoption;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement et sa portée, ainsi que les coûts et le mode de financement;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'adopter le règlement 6-F-9 (2016) abrogeant et remplaçant les règlements 6-F-7 et 6-F-8 concernant la conservation du patrimoine bâti - Revitalisation des bâtiments patrimoniaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.3 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 29-184 (2016)
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 443 244 \$ POUR LE
PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR LA ROUTE 141
ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Le conseiller François Lévesque donne avis de motion qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement d'emprunt numéro 29-184 (2016) pour le prolongement du réseau d'aqueduc sur la Route 141.

L'objet de ce règlement est de procéder à un emprunt au montant de 443 244\$ sur une période de 20 ans afin de prolonger le réseau d'aqueduc sur la Route 141.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 29-184 (2016), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents au moins deux jours francs avant son adoption.

16-02-33390

15.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO
29-185♦(2016) DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 330 000 \$ POUR
L'ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES ET DE L'ÉQUIPEMENT À
NEIGE

RÉSOLUTION 16-02-33390

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook entend procéder à l'achat d'un camion 10 roues et de l'équipement à neige afin d'équiper ledit camion;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook n'a pas les fonds requis pour les fins ci-haut mentionnées;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dispense de lecture du règlement numéro 29-185 fut faite lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement fut remise aux membres du conseil de la Ville de Coaticook qui étaient présents lors de l'assemblée ordinaire du 11 janvier 2016;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement et sa portée, ainsi que les coûts et le mode de financement;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'adopter le règlement d'emprunt numéro 29-185 (2016) décrétant une dépense de 330 000 \$ pour l'achat d'un camion 10 roues et de l'équipement à neige.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.5 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-53 (2016), RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LES NORMES DE HAUTEUR ET D'IMPLANTATION AINSI QUE LA DÉLIMITATION DES ZONES DANS LE SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT MCAULEY (ZONES RB-318, RA-319 ET RB-320)

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

La greffière explique aux gens présents la teneur du projet de règlement numéro 6-1-53 (2013).

Celui-ci a pour objet de modifier les normes portant sur la largeur d'une allée de circulation dans une aire de stationnement ainsi que sur la hauteur des habitations dans les zones RB-318 et RB-320; de diminuer à 6 mètres la norme de marge de recul avant dans ces mêmes zones ainsi que dans la zone RA-319 et d'agrandir la zone la zone RB-318 à même une partie de la zone RA-319.

Il est offert à l'audience de poser des questions ou de commenter le règlement numéro 6-1-53 (2016), mais aucune question n'est posée et aucun commentaire n'est soulevé.

L'assemblée publique de consultation est levée.

16-02-33391

15.6 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-53 (2016) INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LES NORMES DE HAUTEUR ET D'IMPLANTATION AINSI QUE LA DÉLIMITATION DES ZONES DANS LE SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT MCAULEY (ZONES RB-318, RA-319 ET RB-320)

RÉSOLUTION 16-02-33391

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les normes de hauteur et d'implantation dans les zones constituant le développement McAuley afin de

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

tenir compte des contraintes découlant de la topographie caractérisant ce secteur;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la délimitation des zones, dans ce même secteur, afin de marquer une distinction entre les zones de faible densité et celles de moyenne densité;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu, le 8 février 2016, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le contenu des modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement numéro 6-1-53 (2016) intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les normes de hauteur et d'implantation ainsi que la délimitation des zones dans le secteur du développement McAuley (zones RB-318, RA-319 et RB-320), ET:

Que ce second projet de règlement soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient certaines dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

16.1 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 29-186 (2016) DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 204 766 \$ POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

La conseillère Guylaine Blouin donne avis de motion qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement d'emprunt numéro 29-186 (2016) pour la réfection de la toiture de l'hôtel de ville.

L'objet de ce règlement est de procéder à un emprunt au montant de 204 766 \$ afin d'effectuer la réfection de la toiture de l'hôtel de ville.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 29-186 (2016), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents au moins deux jours francs avant son adoption.

16.2 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 29-187 (2016) DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 243 265 \$ POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU COMPLEXE RUE MERRILL ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Le conseiller Luc Marcoux donne avis de motion qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement d'emprunt numéro 29-187 (2016) pour la réfection de la toiture du complexe rue Merrill.

L'objet de ce règlement est de procéder à un emprunt au montant de 243 265 \$ afin d'effectuer la réfection de la toiture du complexe rue Merrill.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 29-187 (2016), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents au moins deux jours francs avant son adoption.

16-02-33392 16.3 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 4000 \$ AU ROCKET BIG BILL

RÉSOLUTION 16-02-33392

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs;

CONSIDÉRANT que le club de baseball Rocket Big Bill a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 4 000 \$ au club de baseball Rocket Big Bill.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-02-33393 16.4 RECOMMANDATION ET AVIS DE CONFORMITÉ RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE COUILLARD CONSTRUCTION LTÉE AUPRÈS DE LA C.P.T.A.Q. AFIN DE PERMETTRE SUR LE LOT 2 934 893 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK, L'ENTREPOSAGE TEMPORAIRE ET LE CONDITIONNEMENT D'AGRÉGATS RECYCLÉS

RÉSOLUTION 16-02-33393

CONSIDÉRANT que l'article 58.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* prévoit que la municipalité qui reçoit d'une personne une demande, afin de poser un acte pour lequel une autorisation ou un permis est requis, doit transmettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) une recommandation et un avis de conformité aux règlements municipaux de la demande;

CONSIDÉRANT que l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* prévoit également que si la demande porte sur une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture, la recommandation doit comprendre une indication des espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande ;

CONSIDÉRANT que la présente demande est conforme au règlement de zonage 6-1(2002) et ses amendements puisque la production de granulats recyclés est autorisée comme usage complémentaire à une carrière;

CONSIDÉRANT que le projet ne génère pas de contraintes à l'environnement;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que cet usage complémentaire à une carrière existante n'aura pas de conséquence négative sur le maintien et le développement des activités agricoles environnantes;

CONSIDÉRANT que la demande de Couillard Construction Ltée s'inscrit dans les pratiques visant à mettre en valeur les matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que le projet en demande est un usage complémentaire à une carrière autorisée par la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT que le site où aura lieu l'activité complémentaire est une carrière en exploitation ayant un procédé de concassage et de tamisage déjà autorisé, il n'existe pas, dans la municipalité et hors de la zone agricole, d'autres espaces appropriés disponibles;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU:

- De recommander la demande de Couillard Construction Ltée auprès de la C.P.T.A.Q. afin de permettre sur le lot 2 934 893 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, l'entreposage temporaire et le conditionnement d'agrégats recyclés; et
- D'abroger la résolution numéro 16-01-33340 adoptée le 11 janvier dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-02-33394

16.5 DÉLÉGATION DE MONSIEUR LUC MARCOUX, CONSEILLER AU COMITÉ D'UTILISATEURS D'ACTI-BUS DE LA MRC DE COATICOOK

RÉSOLUTION 16-02-33394

CONSIDÉRANT la fusion intervenue entre Acti-bus et Service de Transport Interurbain de la MRC Coaticook et la MRC de Coaticook;

CONSIDÉRANT la création d'un comité d'utilisateurs visant à assurer une communication entre les municipalités parties à l'entente et la MRC;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déléguer en représentant pour la Ville de Coaticook;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de déléguer le conseiller Luc Marcoux au comité d'utilisateurs d'Acti-bus de la MRC de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.6 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 12-5 RM330 (2016), RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 12-5 RM330 (2015) ET AUTRES AMENDEMENTS RELATIFS AU STATIONNEMENT

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

La conseillère Guylaine Blouin donne avis de motion qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 12-5 RM330 (2016), règlement abrogeant le règlement numéro 12-5 RM330 (2015) et autres amendements relatifs au stationnement.

L'objet de ce règlement vise à abroger et de remplacer le règlement 12-5 RM330 (2015) et autres amendements afin d'ajouter des interdictions de stationnement, plus spécifiquement afin d'interdire de se stationner sur la rue Cutting, entre les rues Verret et Ottawa

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement 12-5 RM330 (2016), une copie du règlement sera remise à tous les membres du conseil qui sont présents et une copie sera remise au membre du conseil qui est absent au moins deux jours francs avant son adoption.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

16-02-33395

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 16-02-33395

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU que la séance soit close à 20 h 44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Bertrand Lamoureux, maire

Geneviève Dupras, greffière